

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**ENVIRONNEMENT -  
Rapport annuel sur le prix et  
la qualité du service public de  
prévention et de gestion des  
déchets ménagers et assimilés  
pour 2022.**

==

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
13/09/23

Date d'affichage :  
25/09/23

Nombre de Conseillers  
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 septembre 2023 à 18h00

en l'amphithéâtre du lycée Condorcet, rond-point Joliot Curie à 02100 Saint-  
Quentin.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Freddy GRZEECZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.  
M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Thierry DEFRANCE représenté(e) par Mme Colette NOEL, M. Alain BRISON représenté(e) par M. Arnaud PROIX, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par Mme Sandrine DIDIER, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM.

Absent(e)(s) :

M. Philippe CARMELLE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, laissé libre à la consultation du public dans les différentes mairies des communes concernées, doit être mis à jour chaque année.

Le rapport établi par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois porte sur l'exercice 2022.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

## DELIBERATION

Le Conseil communautaire prend acte.

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20230920-94953-DE-1-1

### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25 septembre 2023

Publication : 25 septembre 2023

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

# RAPPORT ANNUEL

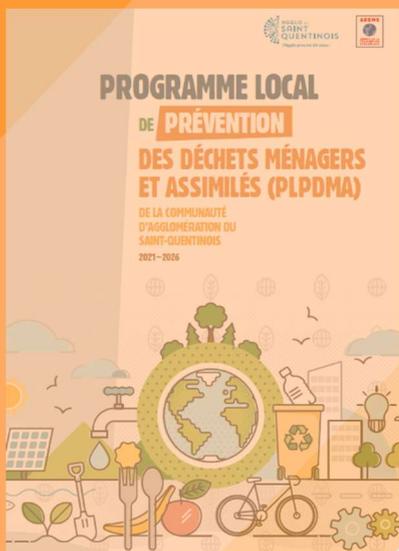
sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion des déchets  
ménagers et assimilés

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

# 2022



ANNOIS  
ARTEMPS  
AUBIGNY AUX KAISNES  
BRAY SAINT CHRISTOPHE  
CASTRES  
CLASTRES  
CONTECOURT  
CUGNY  
DALLON  
DURY  
ESSIGNY LE PETIT  
FAYET  
FIEULAINÉ  
FLAVY LE MARTEL  
FONSOMME  
FONTAINE LES CLERCS  
FONTAINE NOTRE DAME  
GAUCHY  
GRUGIES  
HAPPENCOURT  
HARLY  
HOMBLIERES  
JUSSY  
LESDINS  
MARCY  
MESNIL SAINT LAURENT  
MONTECOURT LIZEROLLES  
MORCOURT  
NEUVILLE SAINT AMAND  
OLLEZY  
OMISSY  
REMAUCOURT  
ROUVROY  
SAINT-QUENTIN  
SAINT-SIMON  
SERAUCOURT LE GRAND  
SOMMETTE EAUCOURT  
TUGNY ET PONT  
VILLERS SAINT CHRISTOPHE



## Sommaire

<b>Les indicateurs techniques et financiers</b>	<b>2</b>
<b>Les temps forts</b>	<b>3</b>
<b>1. Territoire et organisation du service</b>	<b>5</b>
1.1. Le territoire	5
1.2. Le service Déchets Ménagers et Assimilés	7
1.2.1. Définition des Déchets Ménagers et Assimilés	7
1.2.2. Le personnel	7
1.2.3. Le parc de véhicules et les équipements de collecte	8
1.2.4. Le pôle Tri et Prévention	9
1.3. L'organisation de la collecte	11
1.3.1. Collecte des ordures ménagères	11
1.3.2. Collecte sélective : emballages, papiers, verre	12
1.3.2.1. En porte à porte	12
1.3.2.2. En points d'apport volontaire	13
1.4. La collecte en déchèterie	16
1.4.1. Les tonnages collectés	19
1.4.1.1. Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur en déchèterie	20
1.4.1.2. Le réemploi	21
1.5. Les prestations réalisées dans les communes	21
1.5.1. Les bennes déposables	21
1.5.2. Le broyeur à végétaux	22
1.6. La collecte valorisante	22
1.7. La collecte des cartons des commerçants	23
1.8. La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)	24
<b>FOCUS : Etude d'optimisation du service Déchets Ménagers et Assimilés</b>	<b>25</b>
<b>2. Traitement</b>	<b>27</b>
2.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne	27
2.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères	28
2.3. Traitement des déchets collectés en déchèteries	30
2.4. Evolution des différents modes de traitement	31
<b>3. Prévention des déchets</b>	<b>32</b>
3.1. Définition de la prévention	32
3.2. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs	32
3.3. Bilan des actions	35
<b>4. Etat de répartition de la TEOM</b>	<b>38</b>
4.1. Compte administratif 2022	38
4.2. Redevance spéciale	39

## TONNAGES ET RATIOS DE COLLECTE

Type de collecte	Tonnage (Evolution 2022/2021)	Ratio kg/hab/an
Déchèteries	24 953 t (-11%)	311
Ordures ménagères / DNDAE (*)	21 256 t (-5%)	265
Collecte sélective (**)	7 016 t (-1%)	88
<i>Dont</i> Emballages et Papiers	4 624 t (-0.7%)	58
<i>Dont Verre</i>	2 392 t (-2%)	30
Textile, Linge et Chaussures	414 t (+13%)	5
Prestations dans les communes	238 t (-32%)	3
Cartons des commerçants	277 t (-4%)	3
<b>TOTAL</b>	<b>54 154 t</b> (-7%)	<b>675</b>

(\*) Déchets Non Dangereux des Activités Economiques

(\*\*) À domicile et en apport volontaire

## Coût aidé de la collecte et du traitement des déchets 2022

	A la tonne	A l'habitant
Collecte et traitement	195,15 €	131,67 €
Evolution (%2022/2021)	+ 7,87 %	+ 0,31 %

## CHIFFRES CLES

Bacs roulants	<b>51 262</b>
OM	36 434
Tri	14 828
Livraisons et échanges de bacs	<b>1 596</b>
Sacs jaunes	<b>48 313 rouleaux,</b> soit 1 207 825 sacs
Points d'apport volontaire :	<b>335</b>
Multi matériaux	73
Dont enterrés	37
OM enterrés	37
Verre	224
Dont enterrés	6
Composteurs	<b>3 789 composteurs individuels</b> depuis 2015, (dont 410 distribués en 2022)
Véhicules – Engins	<b>31</b> (dont 18 Benches à Ordures Ménagères)
RDV collecte valorisante	<b>3 154</b> (3 184 rdv en 2021, soit -1 %)
Fréquentation des déchèteries	<b>240 165 passages</b> (dont 239 002 particuliers et 1 163 professionnels) -1 % par rapport à 2021

## Evolution des différents modes de traitement

	2022	2021 (pour rappel)
Valorisation	57%	57%
Traitement des gravats non valorisables	9%	8%
Enfouissement	34%	35%

## LES TEMPS FORTS

Mars - 100 ans jardins ouvriers



Juin et septembre –  
Animation Lycée Henri Martin



Juillet/Août - Animations Parc d'Isle



Septembre - Festival de la Participation Citoyenne



Novembre - Journée Développement  
Durable Lycée Condorcet



Novembre –  
Séminaire des bonnes pratiques  
Déchets à Gauchy dans le cadre de la  
Semaine Européenne de Réduction des  
Déchets



Décembre - Vente de jouets d'occasion pour les agents Ville/Agglo en  
partenariat avec Recycl'jouets

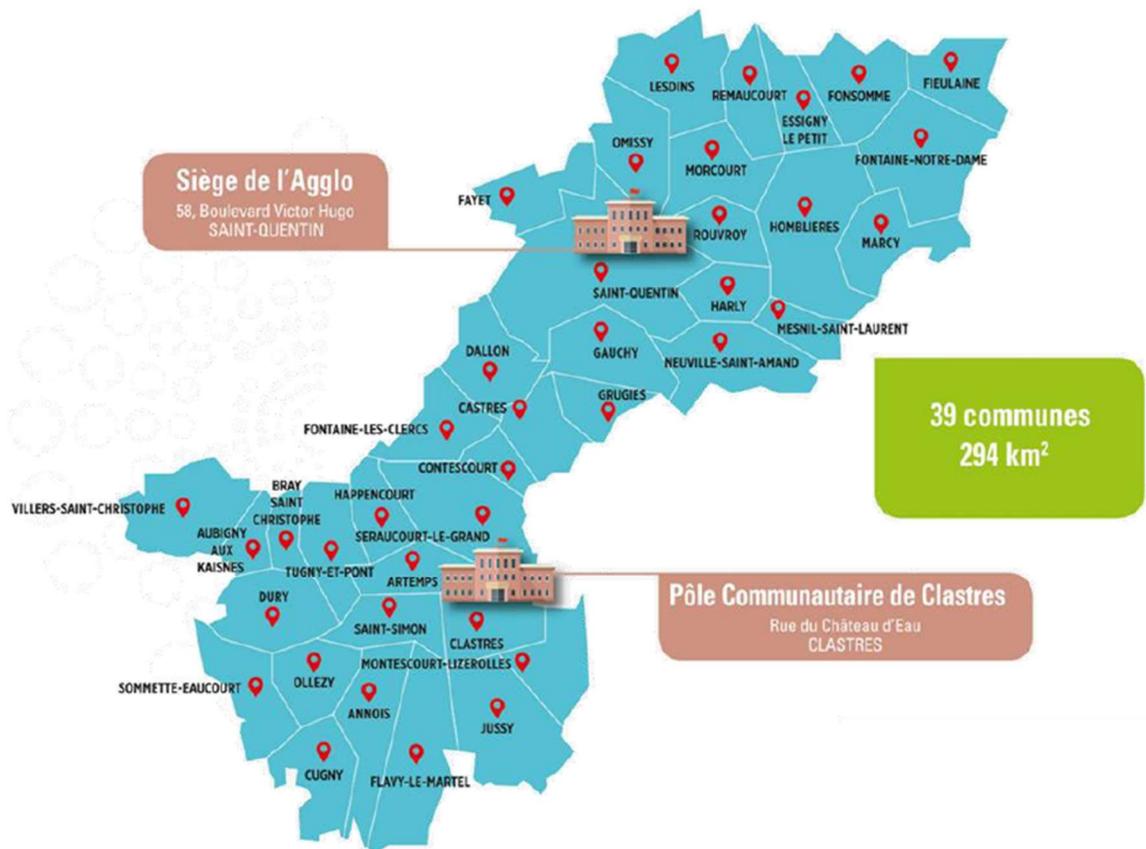


## TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SERVICE

### 1.1. Le territoire

La collecte et le traitement des déchets ménagers font partie des compétences obligatoires des collectivités territoriales.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois exerce principalement en régie sa compétence de collecte des « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA dans la suite du rapport). La collectivité assure ce service pour 39 communes soit 80 263 habitants selon le tableau page 6.



**Territoire mixte urbain :**  
**35 % urbain (dont 37 % d'habitat collectif)**  
**et 65% rural**

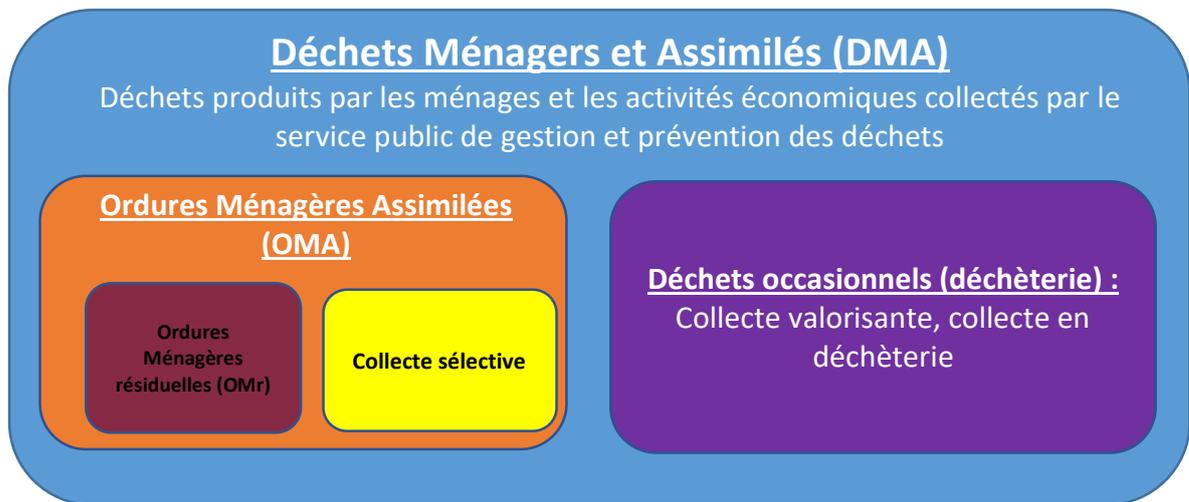
Communes	Population Municipale	%
<i>ANNOIS</i>	362	0,45%
<i>ARTEMPS</i>	367	0,45%
<i>AUBIGNY AUX KAISNES</i>	253	0,31%
<i>BRAY SAINT CHRISTOPHE</i>	68	0,08%
<i>CASTRES</i>	253	0,31%
<i>CLASTRES</i>	601	0,74%
<i>CONTECOURT</i>	61	0,08%
<i>CUGNY</i>	611	0,75%
<i>DALLON</i>	437	0,55%
<i>DURY</i>	207	0,25%
<i>ESSIGNY LE PETIT</i>	347	0,43%
<i>FAYET</i>	680	0,85%
<i>FIEULAIN</i>	248	0,31%
<i>FLAVY LE MARTEL</i>	1 669	2,07%
<i>FONSOMME</i>	490	0,61%
<i>FONTAINE LES CLERCS</i>	237	0,29%
<i>FONTAINE NOTRE DAME</i>	386	0,47%
<i>GAUCHY</i>	5 235	6,47%
<i>GRUGIES</i>	1 301	1,61%
<i>HAPPENCOURT</i>	130	0,16%
<i>HARLY</i>	1 578	1,96%
<i>HOMBLIERES</i>	1 452	1,82%
<i>JUSSY</i>	1 252	1,55%
<i>LESDINS</i>	829	1,02%
<i>MARCY</i>	161	0,21%
<i>MESNIL SAINT LAURENT</i>	473	0,60%
<i>MONTESCOURT LIZEROLLES</i>	1 616	2,00%
<i>MORCOURT</i>	577	0,72%
<i>NEUVILLE SAINT AMAND</i>	846	1,06%
<i>OLLEZY</i>	177	0,22%
<i>OMISSY</i>	717	0,96%
<i>REMAUCOURT</i>	293	0,37%
<i>ROUVROY</i>	504	0,63%
<i>SAINT-QUENTIN</i>	53 570	66,80%
<i>SAINT-SIMON</i>	641	0,79%
<i>SERAUCOURT LE GRAND</i>	742	0,93%
<i>SOMMETTE EAUCOURT</i>	181	0,22%
<i>TUGNY ET PONT</i>	281	0,35%
<i>VILLERS SAINT CHRISTOPHE</i>	430	0,54%
Total	80 263	100,0%

(source : INSEE 2019 - population municipale en vigueur au 1er janvier 2022).

## 1.2. Le service Déchets Ménagers et Assimilés

### 1.2.1. Définition des Déchets Ménagers et Assimilés

L'appellation « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA) tient au fait que la collectivité collecte non seulement les déchets produits par les ménages mais aussi, sous certaines conditions, les déchets provenant des administrations et entreprises.



Pour être collectés par la collectivité, les déchets assimilés doivent, par leur nature et leur quantité, pouvoir être traités sans sujétion particulière avec les ordures ménagères.

### 1.2.2. Le personnel



Le pôle Déchets et Développement Durable fait partie de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Au sein de ce pôle, l'effectif du service Déchets Ménagers et Assimilés est de **84 agents au 31 décembre 2022**.

La répartition par mission assurée est la suivante :

- Un responsable du pôle Déchets et Développement Durable ;
- Un chef de service DMA ;
- 74 agents assurant la gestion technique de la collecte des déchets (57 à la Régie Collecte et 17 à la Régie Déchèteries) ;
- Un responsable du pôle Tri et Prévention Déchets encadrant une équipe de 4 conseillers tri et prévention qui réalisent une communication de proximité et une sensibilisation sur le tri et la prévention des déchets ;
- Un agent en charge de la livraison et la maintenance des bacs roulants ;
- Deux agents chargés des missions administratives.

### 1.2.3. Le parc de véhicules et équipements de collecte

<p>Bennes à Ordures Ménagères</p> 	<p>18<sup>(*)</sup></p>
<p>Véhicules de transport</p> 	<p>2</p>
<p>Véhicules Légers</p> 	<p>6 dont 2 véhicules électriques</p>

(\*) : depuis septembre 2021, 7 bennes sont en expérimentation du carburant OLEO 100 à la place du diester B30– le premier « B100 » 100% colza français

<p>Camions grue</p> 	<p>3</p>
<p>Broyeur à végétaux</p> 	<p>1</p>
<p>Déchèterie mobile</p> 	<p>1</p>

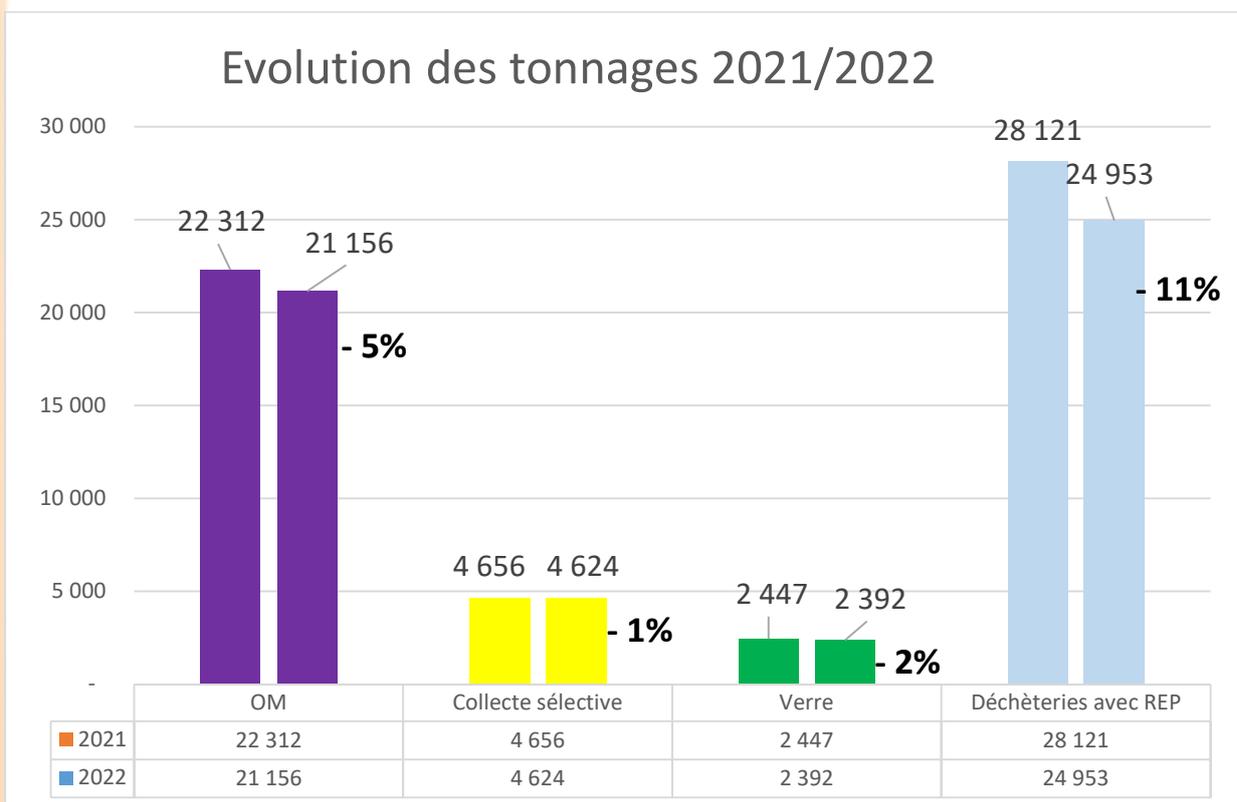
#### 1.2.4. Le pôle Tri et Prévention

L'équipe est composée d'un responsable du pôle Tri et Prévention, de **4 conseillers tri et prévention** et d'un agent chargé de la **livraison et la maintenance des bacs roulants**.

## Les principales actions réalisées en 2022

- Distribution de **410 composteurs** (3 789 composteurs distribués depuis 2015)
- Accueil téléphonique : **11 091 appels à Agglo j'écoute**
- **12 suivis de collecte** (contrôle qualité du tri, suivis des bennes de collecte, caractérisations des déchets)
- **25 animations scolaires** réalisées auprès des enfants (primaire, collège et lycée) soit 673 jeunes sensibilisés.
- **1 579 personnes sensibilisées** lors d'évènements (stands, bus itinérant, manifestations).

- Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets avec **466 personnes sensibilisées**.
- Enquêtes terrain (nouvelles dotations, problématiques liées au déchets, demandes Agglo j'écoute) dont **105 enseignes rencontrées**.
- Rencontres avec les usagers :
  - Communication personnalisée auprès des particuliers ayant fait des erreurs de tri (scotch rouge apposé sur bac à ordures ménagères, bac ou sac jaune),
  - Accompagnement technique auprès des professionnels pour la mise en place du tri des déchets.
- Organisation et participation au Séminaire des bonnes pratiques en matière de gestion des déchets avec les collectivités du département et Valor'Aisne
- Création de documents de communication (annexe 1)
- ✓ Gestion du parc de bacs roulants : **1 596 livraisons et échanges** ont été effectués.



On remarque une baisse globale de la production de déchets : moins 5% pour les tonnages ordures ménagères et moins 11 % pour les tonnages collectés en déchèteries. Ce constat est un constat national relayé par l'Ademe, la consommation des ménages ayant aussi baissé en 2022.

Concernant la collecte sélective, les tonnages stagnent : la collectivité avait déjà des bons résultats en ratio par habitant avant le passage aux Extension des Consignes de Tri en 2021 (dans la moyenne haute avec 57 kg/hab/an emballages et papiers), la marge de progression est donc plus faible que pour d'autres collectivités.

### 1.3. L'organisation de la collecte

#### 1.3.1. La collecte des ordures ménagères



#### Pré-collecte :

- **En bac roulant** (cuve grise, couvercle grenat), contenance de 120 l à 770 l

	<i>Nombre de bacs roulants</i>	<i>Volume total</i>
<b>2022</b>	36 434	8 239 m <sup>3</sup>

- **Conteneur enterré** en pied d'immeuble, contenance de 5m<sup>3</sup>

	<i>Nombre de conteneurs enterrés</i>	<i>Volume total</i>
<b>2022</b>	37	185 m <sup>3</sup>

#### Collecte :

. Par la régie collecte DMA

. Fréquence :

- 1 fois/semaine pour l'ensemble des communes dont Saint-Quentin (hors hyper-centre)

- 2 fois/semaine pour l'hyper-centre de Saint-Quentin et l'habitat vertical dense
- Collecte hebdomadaire des conteneurs enterrés

. Tonnage total : 21 256 t (265 kg/hab/an)



Source : Valor'Aisne

### 1.3.2. Collecte sélective

#### 1.3.2.1. En porte à porte

##### Pré-collecte :

- **En sac jaune** translucide avec lien coulissant pour Saint-Quentin (hors habitat collectif dense)

- . Contenance : rouleau de 25 sacs de 50 l
- . Contrat d'acquisition avec Socoplast



La règle de dotation en rouleaux est la suivante :

Dotation annuelle : un rouleau par personne au foyer + 1

Demi-dotation (à partir d'avril) : Nombre de personnes - 3

En 2022, environ **48 313 rouleaux (soit 1 207 825 sacs)** ont été distribués gratuitement.

Une distribution annuelle en régie est effectuée en septembre et dure environ 2 mois. Les rouleaux sont distribués à domicile. Un point de distribution au siège de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, situé au 58 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin, est mis en place pour les personnes absentes lors de la distribution à domicile

- **En bac** (cuve grise, couvercle jaune), à savoir Saint-Quentin (habitats collectifs et artisans/commerçants) et les 38 communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

. Contenance de 120 l à 770 l pour les bacs jaunes

	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
2022	14 828	3 403 m <sup>3</sup>



Collecte en porte à porte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : 1 fois / 2 semaines pour les communes rurales  
1 fois / semaine pour Harly, Gauchy et Saint-Quentin  
Collecte hebdomadaire des conteneurs enterrés

### 1.3.2.2. En points d'apport volontaire

Les points tri sont les équipements destinés à la collecte des déchets recyclables, repartis en 2 flux :

- Le multimatériaux (bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, cartons, papiers)
- Le verre (emballages en verre, bouteilles et bocaux sans bouchons)

- **En conteneur enterré** en pied d'immeuble, contenance de 5 m<sup>3</sup>

	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
2022	37	185 m <sup>3</sup>



- **En conteneur semi-enterré**, contenance de 5 m<sup>3</sup>

	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
2022	1	5 m <sup>3</sup>



Les conteneurs multimatériaux sont collectés en régie, tandis que les conteneurs à verre sont collectés par un prestataire privé MINERIS.



73 conteneurs Multimatériaux dont 37 enterrés



Conteneur aérien multimatériaux



Conteneur enterré multimatériaux

224 conteneurs Verre dont 6 enterrés



Conteneur aérien Verre



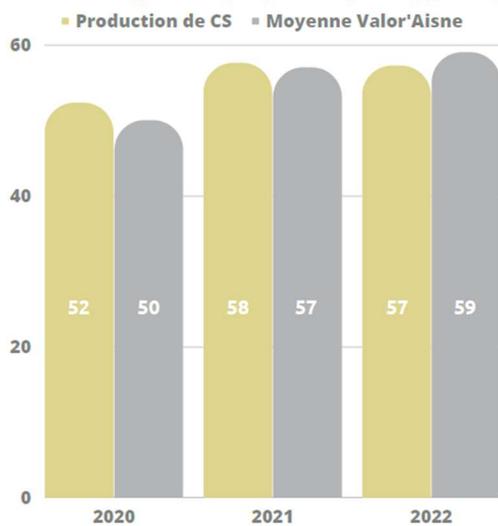
Conteneur enterré Verre

### Tonnages 2022 de la collecte sélective

	Multimatériaux (Porte à porte et apport volontaire)	Verre (Apport volontaire)
<b>2022</b>	4 624 t 58 kg/hab/an	2 392 t 30 kg/hab/an
<b>Moyenne nationale</b>	47 kg/hab/an	29 kg/hab/an

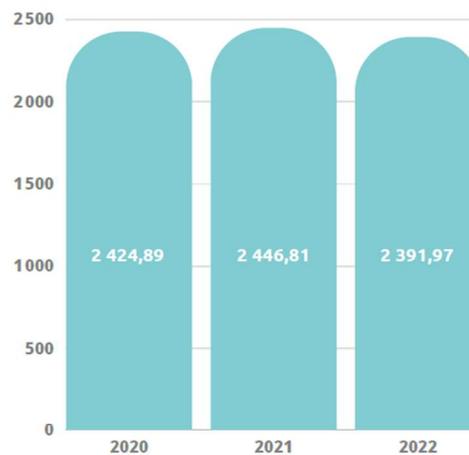
En 2022, dans le cadre de la requalification de la rue de Paris à Saint-Quentin, un conteneur enterré Verre a été installé en lieu et place d'un ancien conteneur aérien.

#### Emballages et papiers (en kg/hab)



**-1,72% entre 2021 et 2022**

#### VERRE (en t)



**-2,4% entre 2021 et 2022**

En 2022, le tonnage de refus de tri s'élève à **954 tonnes**.

Le tonnage de refus de tri a doublé par rapport à 2021 mais reste néanmoins un tonnage correct pour la typologie de notre collectivité (mixte urbain).

Il est à noter que ce phénomène se retrouve aussi dans d'autres collectivités du département. De plus, le passage aux extensions des consignes de tri en général impacte aussi le tonnage de refus de tri (qualité du flux entrant plus "sale").

Des campagnes de suivis de collecte et pré-collecte sont régulièrement organisées pour contrôler les flux et sensibiliser les usagers.

## TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS se trient !

**À DÉPOSER EN VIOLET, NON IMBROUQUÉS & BIEN VIDÉS**

**OU**

**LES NOUVEAUX !**

- Bouteilles & flacons en plastique  
Pour gagner de la place, pensez à aplatis vos bouteilles !
- Emballages métalliques
- Cartons & briques alimentaires
- Tous les papiers, journaux, magazines
- Pots et barquettes en plastique
- Boîtes et tubes en plastique
- Sacs, sachets et films en plastique
- Petits emballages métalliques

[www.agglo-saintquentinois.fr](http://www.agglo-saintquentinois.fr)

Un doute, une question, appelez le **03 23 06 30 06**



### LES EMBALLAGES EN VERRE



### LES DÉCHETS COMPOSTABLES



### LES TEXTILES



### LES DÉCHÈTERIES

Mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes et néons, déchets verts, gravats, bois...



Collecte valorisante sur rendez-vous pour votre mobilier et électroménager. Prise de rendez-vous auprès d'Agglo j'accoute au 03 23 06 30 06



**DU LUNDI AU SAMEDI :**  
9h - 12h et 13h30 - 17h (15h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)  
**DIMANCHE :** 9h - 12h  
Ferme les jours fériés

écomobilier

Re\_fashion

ecosystem  
recycler c'est protéger

ECO BDS

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est partenaire de deux associations locales de lutte contre le Cancer (Comité de l'Aisne de la Ligue Contre le Cancer et Diamant Rose) et apporte sa contribution en reversant annuellement 10 % de la recette perçue pour le rachat de chaque tonne de verre ménager recyclé.

Ainsi, 5 478 € ont été versés à la Ligue contre le Cancer et 1 370 € à l'association Diamant Rose. Cette participation permet à ces associations de financer notamment des actions locales de prévention sur le cancer.

### 1.3. La collecte en déchèterie

La déchèterie est un équipement dédié à la collecte des déchets occasionnels, volumineux ou spécifiques. C'est un endroit gardienné, propre et clos. Les gestionnaires sont présents pour renseigner l'utilisateur, l'aider à faire le bon tri, faire respecter les règles et veiller à la propreté du site.

Un réseau de 4 déchèteries est déployé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois :



**Déchèterie Ouest (Saint-Quentin)**

Date d'ouverture : 2015  
Fréquentation 2022 : 65 036  
Tonnages 2022 : 8 552 t



**Déchèterie Sud (Gauchy)**

Date d'ouverture : 2007  
Fréquentation 2022 : 86 897  
Tonnages 2022 : 9 248 t



**Déchèterie Nord (Omissy)**

Date d'ouverture : 2007  
Fréquentation 2022 : 59 004  
Tonnages 2022 : 3 645 t



**Déchèterie Clastres**

Date d'ouverture : 2003  
Fréquentation 2022 : 29 228  
Tonnages 2022 : 3 508 t

Elles sont accessibles aux particuliers et aux professionnels (sous conditions présentées en annexe 2).

En 2022, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a réalisé des investissements dans ses déchèteries : de nouveaux entrepôts de stockage pour déchets diffus spécifiques (DDS) ont été installés sur les déchèteries Nord et Sud. Les anciens locaux récupérés servent désormais pour le stockage des objets de seconde vie (réemploi/économie circulaire).



De plus, une plate-forme à végétaux et gravats a été créée sur la déchèterie Nord afin de faciliter le vidage desdits déchets par les usagers et optimiser l'entreposage des déchets.

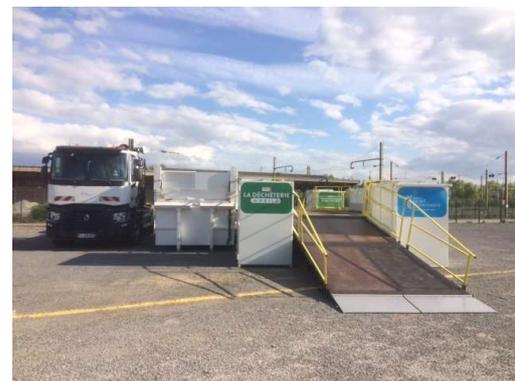


Pour l'année 2022, **240 165 passages** ont été comptabilisés (dont 1 163 professionnels). Soit une légère baisse de 1 % par rapport à 2021.

### La déchèterie mobile

La déchèterie mobile est un service de proximité exclusivement réservé aux particuliers qui ne peuvent se rendre aux déchèteries « fixes ».

Depuis mai 2018, suivant un calendrier annuel précis, elle est mise en place en collaboration avec les maires des 13 communes concernées (Annois, Aubigny aux Kaisnes, Cugny, Dury, Essigny-le-Petit, Fiulaine, Flavy-le-Martel, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Ollezy, Sommette-Eaucourt, Tugny-et-Pont et Villers-Saint-Christophe, qui accueille les habitants de Bray-Saint-Christophe).



Les conditions d'utilisation sont présentées en annexe 3.

**1 917 passages** ont été enregistrés en 2022 (+ 30% par rapport à 2021)

#### La collecte d'amiante

En novembre et décembre 2022, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a proposé, uniquement pour les particuliers de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, un service gratuit de collecte des déchets d'amiante lié sur rendez-vous dans 2 de ses déchèteries de son territoire. Les conditions d'utilisation sont présentées en annexe 4.

Bilan de l'opération : **13,18 t collectées pour 79 usagers.**

Coût pour la collectivité (EPI, Big-bags, transport et traitement) : 10 621,20 € TTC

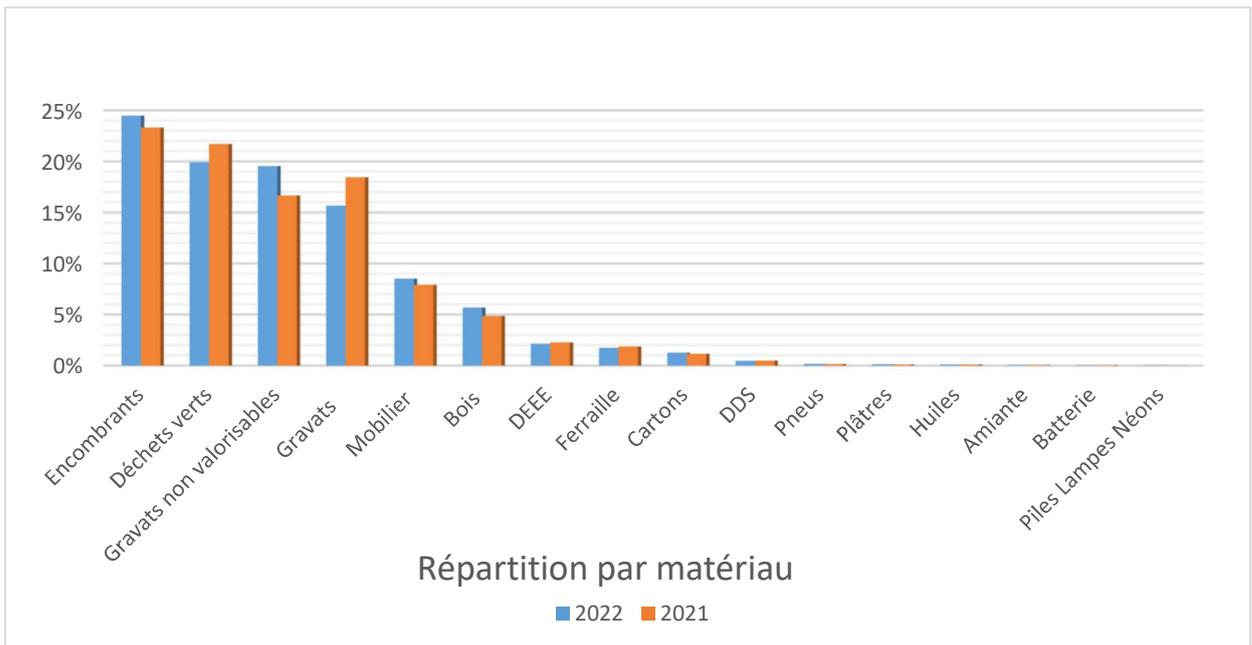


#### 1.4.1. Les tonnages collectés

Pour l'année 2022, **24 953 tonnes** ont été collectées, soit 311 kg/hab/an.

Déchets	Tonnages
Encombrants	6 111 t
Végétaux	4 971 t
Gravats non valorisables	4 876 t
Gravats valorisables	3 910 t
Mobilier (Déchets d'Équipement d'Ameublement)	2 126 t
Bois	1 420 t
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	536 t
Ferrailles	434 t
Cartons	315 t
Déchets Diffus Spécifiques	117 t
Pneus	44 t
Plâtre	36 t
Huiles	27 t
Amiante	13 t
Batteries	12 t
Lampes et piles	5 t
<b>TOTAL</b>	<b>24 953 t</b>

La répartition par matériaux est la suivante :



#### 1.4.1.1. Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en déchèterie

Dans le cadre de la REP, les fabricants doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de leurs déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme comme Eco-Maison pour les Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA), Eco-Systèmes pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), ou encore Eco-DDS pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS).



Eco-Mobilier devient **Eco-Maison** en 2022  
En 2022, 2 126 tonnes ont été collectées (-5 %)



**Eco-Systèmes**  
En 2022, 536 tonnes ont été collectées (- 16%)



**Eco-DDS**  
En 2022, 117 tonnes ont été collectées (+10%)

Ces éco-organismes structurent et coordonnent la valorisation de ces déchets (démantèlement, recyclage, valorisation matière).

### 1.4.1.2. Le réemploi

Depuis 2015, la collectivité a mis en place plusieurs conventions de partenariats avec les associations locales pour permettre la récupération d'objets, mobiliers, appareils divers et jouets, permettant leur réemploi et leur réparation.

La collecte est réalisée sur la déchèterie Ouest à Saint-Quentin : dès l'accueil des usagers, les gestionnaires récupèrent les déchets susceptibles de pouvoir être réemployés ou réparés. Ils sont ensuite stockés dans le local dédié au réemploi puis récupérés par les partenaires.

L'association Recycl'jouets a ainsi pu récupérer **48 m<sup>3</sup> de jouets**, et l'association G l'espoir **385 articles** (mobilier, petit électroménager, articles de sport, livres...) en 2022.



## 1.5. Les prestations réalisées dans les communes

### 1.5.1. Les bennes déposables

Sous réserve de remplir les conditions fixées par VALOR' AISNE, le syndicat chargé du traitement, certaines communes ont souhaité bénéficier d'un service de proximité pour la collecte des végétaux de leurs administrés. Ce service vient alors en supplément du service proposé par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, à savoir les déchèteries fixes.



Benne déposable en commune

Pré-collecte :

- . Benne type Ampliroll

- . Contenance : 15 m<sup>3</sup>
- . 11 bennes dans les communes suivantes : Dury, Fayet, Flavy-le-Martel, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Fioulaine, Grugies, Homblières, Marcy, Saint-Simon et Seraucourt-le-Grand.
- . Remplissage des bennes sous la surveillance de chaque commune et sur un site fermé.

Collecte :

- . Par la régie collecte DMA.
- . Sur appel des communes ou suivant un planning annuel.
- . En 2022, **238 tonnes** de végétaux ont été collectées (3 kg/hab/an).

**1.5.2. Le broyeur à végétaux**

Ce service aux communes a été mis en place en mai 2019. Il a pour but de limiter l'apport de végétaux à la déchèterie en favorisant leur recyclage sur place. Il encourage le zéro phyto dans les communes (paillage des massifs). Par ailleurs, il participe à l'amélioration de la qualité de l'air en évitant le brûlage des végétaux.

Ce service s'effectue suivant un calendrier annuel précis, établi en collaboration avec les 14 communes concernées : Aubigny-aux-Kaisnes, Contescourt, Dury, Fayet, Fioulaine, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Grugies, Jussy, Lesdins, Marcy, Neuville- Saint-Amand, Remaucourt, Seraucourt-Le-Grand



Pré-collecte :

- . Dépôt en amont des branches sur le site communal.
- . Branches de 15 cm de diamètre maximum (pas de résineux).

Collecte :

- . En régie.
- . Fréquence : 1 fois / mois suivant un planning annuel.
- . Le broyat réalisé est à destination des communes. Il servira de paillis dans les massifs.

Les conditions d'utilisation du broyeur sont présentées en annexe 5.

**1.6. La collecte valorisante**

Cette collecte a été mise en place en novembre 2014.

Sont concernés :

- ✓ Les Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA) : meubles, chaises, canapés, fauteuils, armoires, literie
- ✓ Les Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (D3E)

Ces objets volumineux sont collectés sur rendez-vous auprès d'Agglo J'écoute.

Le mobilier et les D3E ainsi collectés, sont triés, chargés dans un camion hayon puis apportés en **déchèterie pour être valorisés dans les filières Eco-mobilier et EcoSystèmes pour les D3E.**



Le flyer d'information est présenté en annexe 6.

#### Pré-collecte :

- . Maximum 2 m<sup>3</sup>, rangés sur le trottoir le jour convenu du rendez-vous

#### Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : en fonction des rendez-vous
- . Nombre de rendez-vous en 2022 : 3 154, -1 % par rapport à 2021

### **1.7. La collecte de cartons des commerçants**

La collecte des cartons des commerçants s'effectue en hyper centre-ville de Saint-Quentin et dans quelques zones d'activités commerciales.

#### Présentation :

- . Rangés, pliés voire ficelés sur le trottoir

#### Collecte :

- . Par la régie DMA
- . En 2022, **277 tonnes** ont été collectées (3 kg/hab/an) (-4 % par rapport à 2021).

## 1.8. La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)

Les TLC sont collectés par le biais de conteneurs « Textile » implantés sur le territoire. Ils sont ensuite triés et revalorisés à Saint-Hilaire-lez-Cambrai (59). Les vêtements sont ainsi valorisés à 97 % dont 6% sont valorisés via les boutiques « Ding Fring » contribuant ainsi à la création d'emploi pour des personnes en situation d'exclusion.



### Le bon geste en 2 étapes

1. Rendez-vous sur [refashion.fr/citoyen](http://refashion.fr/citoyen) pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.

Tous vos textiles ont droit à une deuxième vie. Même ceux qui sont usés ou troués !



Flutrez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

### Pré-collecte :

- . 81 conteneurs aériens en métal répartis sur les communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.
- . En 2022, **414 tonnes** ont été collectées (5 kg/hab/an) / (+13 % par rapport à 2021).

### Collecte :

- . Par le Box, Eco textile, Le Relais
- . Fréquence : en fonction du rythme de remplissage

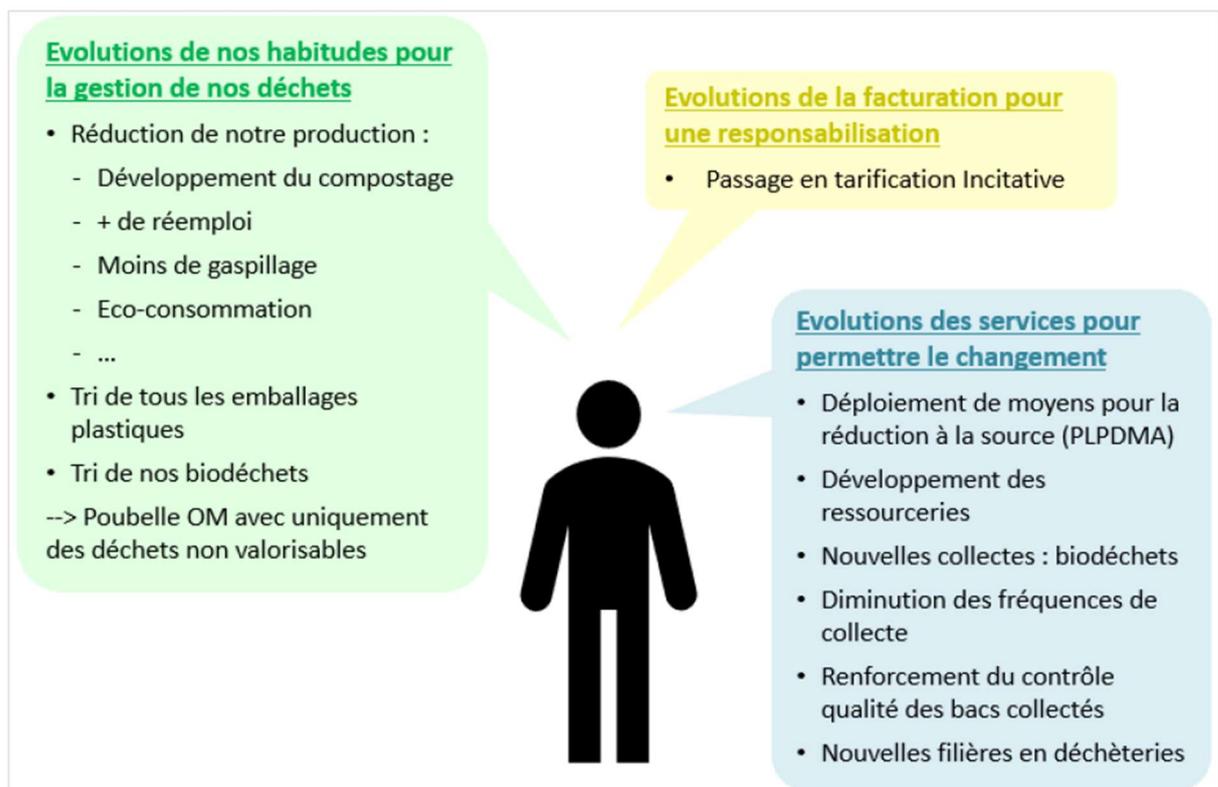
## FOCUS : Etude d'optimisation du service Déchets Ménagers et Assimilés

Au vu des enjeux stratégiques et financiers actuels et à venir dans le domaine des déchets, il a été décidé de lancer une **étude d'optimisation du service Déchets Ménagers sur 3 ans (2021-2023) décomposée en 4 volets** :

- 1/ Optimisation de la collecte/déchèteries (apport volontaire et porte-à-porte)
- 2/ Tri à la source des biodéchets
- 3/ Mise en place de la Tarification Incitative (TI)
- 4/ Etude préalable aux investissements de réemploi, réparation et réutilisation

L'étude, démarrée en juillet 2021 avec l'aide du bureau d'études AUSTRAL, doit permettre de proposer un service de qualité pour l'utilisateur tout en maîtrisant les coûts financiers et permettre une optimisation des moyens humains. Elle vise aussi à moderniser l'organisation du service. Cette étude est soutenue financièrement par l'ADEME.

Elle doit se terminer en 2023 par le volet sur le réemploi/recyclerie.



L'étude a permis de dégager une cinquantaine de pistes d'amélioration du service présentées en comité de pilotage.

Certaines pistes sont d'ores et déjà validées :

- Mise en place du contrôle d'accès en déchèterie via justificatif en 2023 puis par badge en 2024,
- Equipements des bennes de collecte en matériel de téléguidage (2024),
- Dotation des Saint-Quentinois en bac jaune au lieu de sacs jaunes (sur la base du volontariat et habitat pavillonnaire uniquement),
- Renfort du maillage des points Verre et de la collecte de tri du verre via dispositif Cliiink,
- Amplification de la distribution de composteurs individuels lors de la prochaine campagne 2023 (notamment avec expérimentation dans les quartiers de Saint-Quentin).

D'autres pistes font l'objet de groupes de travail :

- La mise en place de la tarification incitative
- Elaboration du plan d'actions sur les biodéchets
- L'optimisation des services liés à la collecte des végétaux
- Collaboration avec les bailleurs OPAL-PARTENORD-CLESENCE (Implantation des conteneurs enterrés, gestion des dépôts autour des conteneurs, biodéchets, tarification incitative, prévention, communication)
- Tri dans les cimetières (avec le service propreté de la ville de Saint-Quentin)

## 2. LE TRAITEMENT

### 2.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

Créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2002, le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne s'est rendu opérationnel pour le compte de ses membres le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Depuis cette date, il gère le traitement des déchets des collectivités de l'Aisne adhérentes dont la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fait partie.

Le mode de contribution est le suivant :

- ❖ à l'habitant pour les dépenses dites utiles (tri, transfert, compostage),
- ❖ à la tonne pour les quantités de déchets résiduels enfouies, maintenant ainsi l'incitation à la valorisation.

Au 31 décembre 2022, Valor'Aisne regroupe le Conseil Départemental ainsi que 15 structures intercommunales pour une population totale de 526 000 habitants adhérents. Ainsi, la structure a traité les déchets de 97 % des Axonais.

Valor'Aisne exerce les compétences suivantes pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- ❖ Centres de tri,
  - ❖ Centres de valorisation organique,
  - ❖ Quais de transfert,
  - ❖ Transport depuis les quais de transfert, centres de tri et de valorisation organique jusqu'aux installations d'enfouissement et usines d'incinération.
  - ❖ Installations d'élimination des déchets,
  - ❖ Acquisitions et aménagements fonciers qui y sont liés.
- 
- Valor'Aisne a trié 31 242 tonnes de papiers et emballages (hors verre) : 28 331 tonnes sur Urvillers et Villeneuve Saint-Germain et 2 911 tonnes sur des centres de tri extérieurs (pendant travaux). Ratio : 59,7 kg/hab
  - Valor'Aisne a par ailleurs effectué le compostage de 5 757 tonnes de déchets organiques collectés par les collectivités en porte-à-porte en 2022.
  - Valor'Aisne a réalisé le traitement par enfouissement de 60 680 tonnes de déchets ménagers en 2021 et 44 458 tonnes par incinération (valorisation énergétique).

Ces éléments sont extraits du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Valor'Aisne, pour l'année 2022.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une partie des ordures ménagères et des refus de tri sont valorisés énergétiquement sur les sites d'Ecovalor du SMIAA à Maubeuge (59) et du SMITOM à Monthyon (77), dans le cadre d'un marché public.

Le stockage, quant à lui, a été réalisé à l'Ecocentre de Grisolles et sur des installations privées à Flavigny-Beaurain (02) et à Moulin-sous-Touvent (60), dans le cadre de contrats de prestations de service.

## **2.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères**

Apportés au centre de tri d'Urvillers (géré par Valor'Aisne), les tonnages d'emballages recyclables sont triés par matériaux. Ils sont ensuite envoyés dans les filières de recyclage conformément au contrat avec Citeo.



Citeo est une société, appelée éco-organisme, agréée par l'Etat pour 5 ans. Elle est chargée du recyclage des emballages ménagers (y compris le verre) et des papiers graphiques.

La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Elle accompagne les collectivités sur le déploiement du tri et du recyclage et leur reverse des soutiens financiers selon plusieurs critères : les tonnes d'emballages ménagers collectées, les actions de sensibilisation...

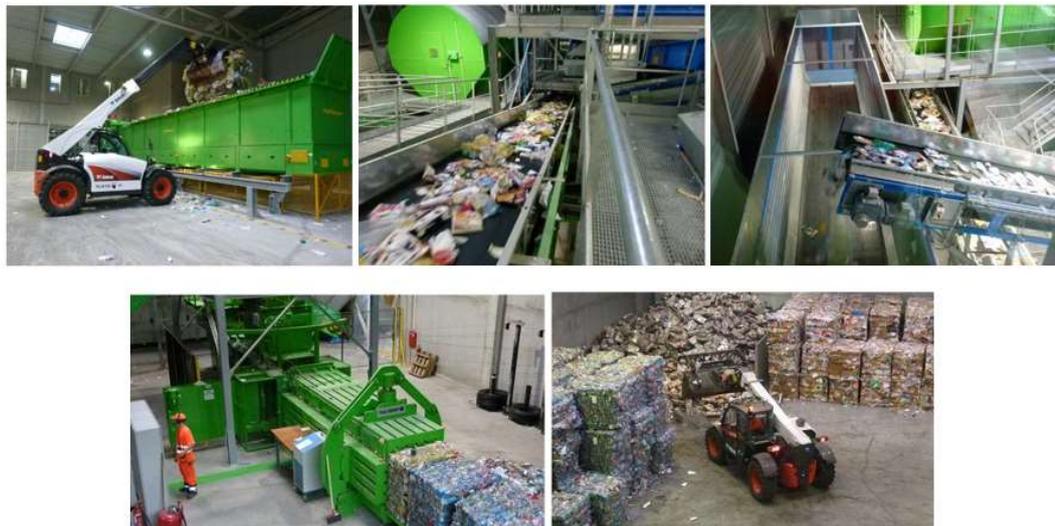
Afin d'améliorer la performance de tri sur le territoire, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en partenariat avec Valor'Aisne et les autres EPCI adhérents au syndicat a conclu un contrat unique porté par Valor'Aisne.

Hormis les « refus de tri » qui sont traités par enfouissement dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), et par valorisation énergétique, les autres matériaux font l'objet d'une garantie de reprise et d'un repreneur désigné pour leur recyclage, conformément au nouveau contrat Citeo à effet au 1er janvier 2018.

Le site d'Urvillers comprend aussi un quai de transfert pour les ordures ménagères.

Une partie des ordures ménagères est envoyée en ISDND et l'autre en Unité de Valorisation Energétique (UVE).

Les consignes de tri ainsi que la séparation par matériau en centre de tri sont présentées en annexe 7.



*Photos de la zone de tri de l'installation d'Urvillers*

Les repreneurs par matériau sont détaillés ci-dessous :

Matériau	Repreneurs (contrat VA/CITEO)	Destination de Recyclage
Bouteilles et flacons en plastiques	SUEZ Nord Est (Alsace)	Allemagne et Belgique
Papier	UPM	Norske Skog 88194 Golbey (Vosges)
Acier / aluminium	SUEZ Nord Est (Alsace)	Allemagne et Belgique
Cartons / Cartonnettes	VEOLIA	Saica Vénizel (Aisne)
Briques alimentaires	REVIPAC	Lucart- 88600 Laval sur Vologne (Vosges) et Italie
Verre	Verallia (Courbevoie)	France
Films plastiques	SUEZ Nord Est (Alsace)	France et Allemagne

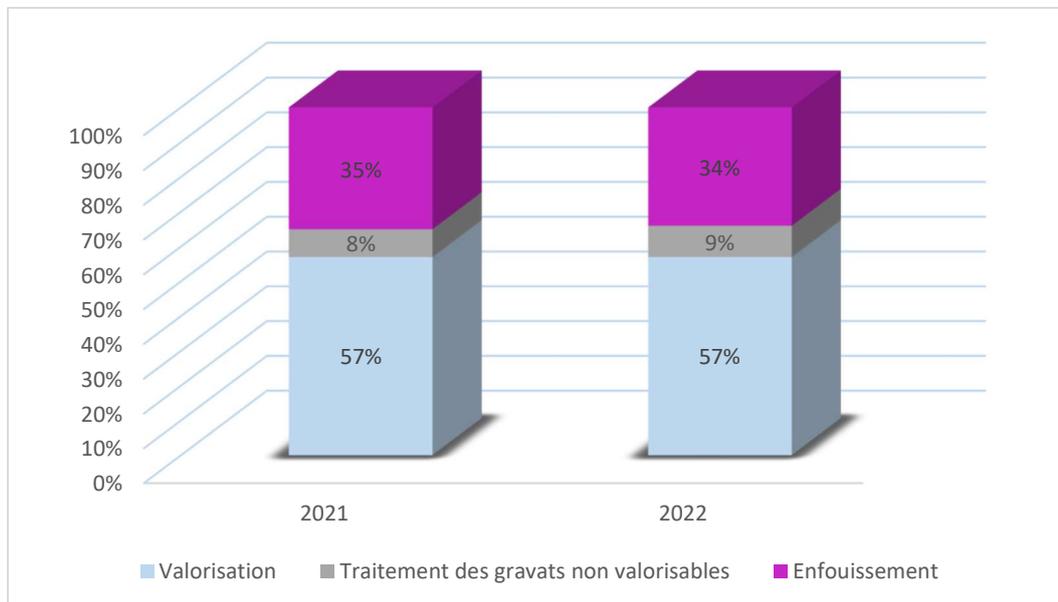
### 2.3 Traitement des déchets de déchèterie - compétence VALOR' AISNE

	Site de traitement	Type de traitement
<b>Encombrants</b>	SUEZ RV NORD EST EDIFI NORD à Flavigny-Le-Grand (02)	Enfouissement
<b>Végétaux</b>	SEDE à Monceau-Le-Neuf et Faucouzy (02)	Compostage
<b>Métaux</b>	HAUREC à Gauchy (02)	Recyclage
<b>Papier / Carton</b>	SUEZ PV PICARDIE à Saint-Quentin (02)	Recyclage
<b>Bois</b>	BI VERT à Rouvroy (02)	Valorisation
<b>Déchets Diffus Spécifiques</b>	ARF à Vendeuil (02)	Valorisation
<b>Gravats valorisables</b>	VALOR' AISNE à Laon (02)	Valorisation
<b>Gravats non valorisables</b>	ORTEC à Lesdins (02)	Stockage
<b>Plâtres</b>	VALOR BAT à Condren (02)	Valorisation
<b>Batteries</b>	HAUREC à Gauchy (02)	Recyclage
<b>Amiante</b>	VEOLIA SECODE à Boves (80)	Enfouissement
<b>Pneus non repris par aliapur</b>	DELTAGOM à Noyon (60)	Recyclage
<b>Huiles alimentaires</b>	QUATRA à Lokeren (Belgique)	Régénération
<b>Huiles de vidange</b>	SEVIA à Harmes (62)	
<b>Pneus repris par aliapur</b>	ALIAPUR à Cuts (60)	Recyclage
<b>Piles</b>	COREPILE à Bourg-Fidèle (08)	Valorisation
<b>Cartouches</b>	COLLECTORS à Mornant (69)	Valorisation
<b> Tubes fluo/lampes</b>	RECYCLUM à Indaver (Belgique)	Valorisation
<b>Déchets diffus spécifiques</b>	CHIMIREC à Saint-Just en chaussée (60)	Valorisation
<b>Mobilier</b>	ECO-MOBILIER	Valorisation
<b>Matelas</b>	SECONDLY à Santes (59)	
<b>Bois</b>	PAPEREC à Harnes (62) et Pont Ste Maxence (60)	
<b>Rembourrés</b>	BAUDELET ENVIRONNEMENT à Blaringhem (59)	
<b>Plastiques</b>	TRP à Seclin (59)	

<b>D3E*</b>	<i>ECO-SYSTEMES</i>	<i>Valorisation</i>
<i>Hors froid</i>	<i>GALLOO à Aniche (59)</i>	
<i>Gros électroménager froid (GEM)</i>	<i>ENVIE 2 E à Lesquin (59)</i>	
<i>Ecran</i>	<i>ENVIE 2 E à Lesquin (59)</i>	
<i>Petits appareils en mélange (PAM)</i>	<i>TRIADE ELECTRONIQUE à Gonesse (95)</i>	

\*D3E : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

## 2.4 Evolution des différents modes de traitement



Plus de la moitié des déchets ménagers collectés est valorisée. La mise en décharge est en baisse constante depuis plusieurs années au profit de la valorisation. Le traitement des gravats a légèrement augmenté et s'élève à 9%.

En 2022, **42 %** des ordures ménagères ont été valorisées énergétiquement.

### 3. PREVENTION DES DECHETS

## « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

#### 3.1. Définition de la prévention

La prévention est l'ensemble des actions accomplies avant l'abandon ou la prise en charge du déchet par la collectivité.

Elle consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation. Elle demeure une priorité des politiques environnementales.

#### Comment faire ? Adopter la règle des 5R



##### REFUSER : RECONNAÎTRE LE NON ESSENTIEL ET LE REFUSER

Refuser les goodies, les échantillons, les emballages inutiles, les publicités et prospectus (STOP PUB)

##### RÉDUIRE SA CONSOMMATION DE BIENS

Acheter ses aliments en vrac pour éviter les emballages, privilégier des produits en contenants consignés, utiliser des contenants en verre plutôt qu'en plastique, supprimer le plastique dans votre salle de bain, boire l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille.

##### RECYCLER TOUT CE QUI NE PEUT ÊTRE RÉUTILISÉ

Trier les déchets qui n'ont pas pu être évités, acheter d'occasion, privilégier la seconde main ou le reconditionné.

##### RÉUTILISER TOUT CE QUI PEUT L'ÊTRE

Eviter le jetable et privilégier le lavable et le réutilisable, remplacer vos sacs en plastique par des sacs réutilisables, choisir des capsules de café réutilisables, allonger la durée de vie de vos objets (réparer, raccomoder, ou réutiliser autrement) et privilégier le don.

##### RENDRE À LA TERRE PAR LE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS

Collecter les biodéchets (épluchures, restes alimentaires) et les composter.



#### 3.2. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 à savoir réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020 et diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2025.

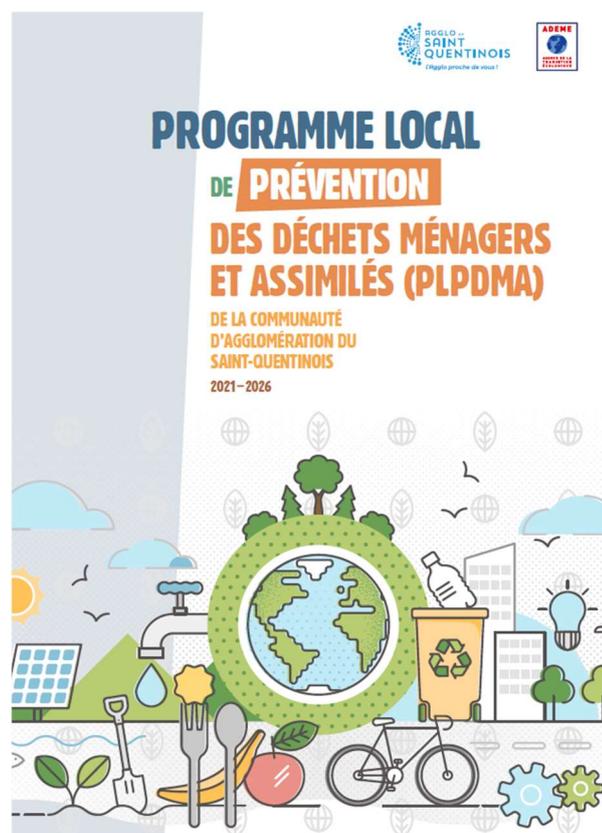
Une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été créée en 2016. Son rôle consiste entre autres à définir la politique de réduction des déchets et de valorisation du tri.

En 2022, la commission s'est réunie 2 fois et a traité des sujets tels que la mise en place des composteurs collectifs et individuels, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la prévention des dépôts sauvages.

Conformément à la réglementation, un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été élaboré et soumis à la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) puis délibéré en conseil communautaire le 28 novembre 2022.

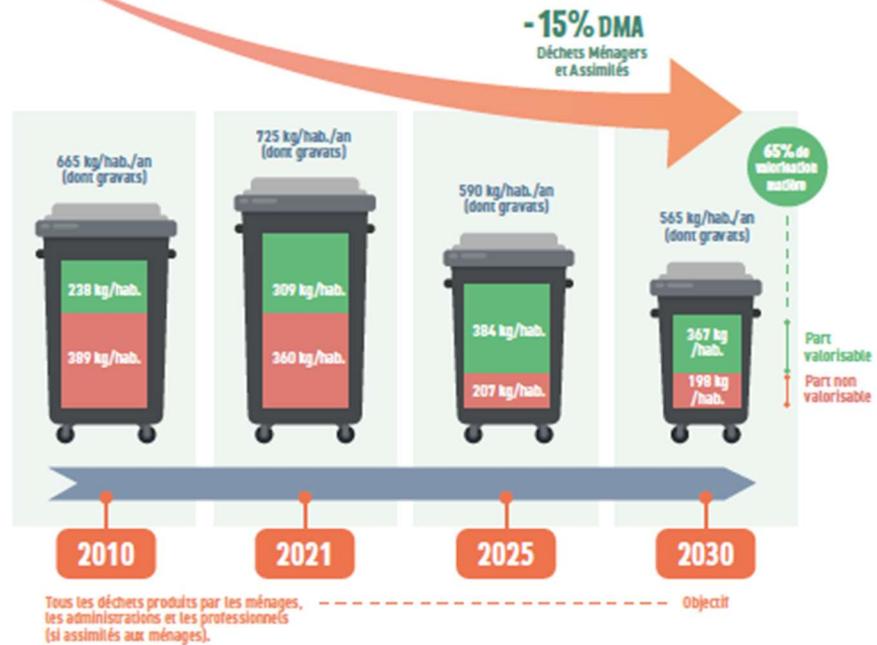
Ce nouveau PLPDMA, qui couvrira la période 2021-2026 (révisable tous les 6 ans), a pour objectifs :

- de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets,
- de faire émerger des actions sur le territoire,
- de développer des relais et des partenariats,
- de réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010.



## Les objectifs fixés

La figure suivante rappelle la situation de l'Agglomération du Saint-Quentinois en 2021 en termes de production de déchets ménagers et assimilés, et projette la production réglementaire demandée à l'horizon 2030 :



Extraits du « PLPDMA 2021-2026 »

### Comment faire ? 5 axes pour agir

#### Axe 1

Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets

#### Axe 2

Lutter contre le gaspillage alimentaire

#### Axe 3

Développer le réemploi et la réparation en s'appuyant sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire

#### Axe 4

Accompagner les foyers et les professionnels dans une démarche de prévention des déchets

#### Axe 5

Développer l'éco-exemplarité

### 3.3. Bilan des actions

Suite à l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dans un **Programme Local de Prévention 2021-2026**, le compostage individuel s'est imposé comme l'un des enjeux majeurs sur le territoire tout comme la lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### ✓ Opération de distribution de composteurs individuels

Depuis mars 2015, la mise à disposition à titre gratuit de composteurs individuels d'un volume de 345 litres accompagnés d'un bio-seau a été lancée auprès de **3 789 foyers** sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.



En 2022, **410 composteurs et bio-seaux** ont été distribués lors de réunions d'informations, organisées et animées par les conseillers tri et prévention du service Déchets Ménagers et Assimilés.

Un guide du compostage ainsi qu'un document synthétique « Compostage Mode d'emploi » (annexe 8) ont été remis à chaque personne à l'issue de ces réunions.

Les usagers, en cas de doute ou de questions, peuvent également consulter le site internet de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois : <https://www.agglo-saintquentinois.fr/pratique/les-dechets-989.html> ou appeler **Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06**

#### ✓ Création et animation d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL)

Ce réseau reconnu par l'ADEME a été créé en 2017 afin de sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire, développer des partenariats avec les acteurs locaux et les habitants et mettre en place des actions concrètes sur le thème du gaspillage alimentaire.

L'objectif est de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire à l'échéance 2025.

Le bilan depuis la création du réseau :

- 1 plan de 21 actions et 1 charte d'engagement ;
- 50 membres (collectivités, PMG distribution, associations, ...) du réseau REGAL ;
- 30 352 personnes sensibilisées (présentations / ateliers / visites de sites) ;
- 24 tonnes de déchets alimentaires évités ;
- 8 500 box anti-gaspi distribuées dans 16 restaurants partenaires (soit 1 700 kg de déchets évités) ;
- 3 éditions de la semaine anti-gaspi organisées (octobre 2017-18-19), une journée anti-gaspi en 2020. **Cet évènement est devenu la Semaine de l'alimentation durable en 2021, et propose des actions autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;**
- 15 familles Zéro gaspi engagées dans la réduction du gaspillage alimentaire (familles suivies depuis octobre 2019 pour une durée d'un an avec organisation régulières de rencontres/défis) ;
- 5 frigos anti-gaspi permettant le partage de denrées en luttant contre le gaspillage alimentaire et en contribuant à la solidarité locale. **Le premier frigo anti-gaspi a été mis place en 2018. En 2022, 2 frigos ont été installés à l'épicerie sociale de Gauchy et au Centre Social Artois Champagne. Les 3 autres frigos sont situés à l'Eco-conciergerie du quartier Europe, au Centre Social Saint-Martin et au Centre Social du Vermandois permettant le partage de denrées alimentaires.**



- Opérations de glanage solidaire organisées en partenariat avec l'association SOLAAL dans le cadre des journées nationales du don agricole 2021 et 2022, impliquant les agriculteurs locaux, les associations d'aide alimentaire et des établissements d'enseignement (Lycée Colard Noël, MFR de Beauregard).
- De nombreux partenariats entre membres du réseau (à titre d'exemple : partenariat Campus Universitaire et Auchan ayant pour but d'effectuer des redistributions alimentaires au profit d'étudiants du Campus).



Box anti- gaspi



Atelier anti-gaspi à destination d'usagers



Logo du REGAL



Glanage solidaire 2022

✓ Le Séminaire des bonnes pratiques Déchets

Le Service Déchets Ménagers de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a organisé ce séminaire pour permettre aux différents acteurs du territoire de pouvoir échanger et débattre sur les différentes solutions à apporter pour répondre aux attentes réglementaires mais également permettre aux collectivités d'opérer une transition adaptée aux administrés.

Le séminaire a permis de proposer un temps d'échange entre les différents experts des collectivités Hauts de France concernant les obligations réglementaires à venir et échanges des bonnes pratiques sur différentes thématiques et également de promouvoir des associations du territoire qui accompagnent les collectivités dans leurs démarches de prévention/réduction notamment l'association Recycl'jouet, le Réseau compost citoyen et l'association Envie.



## 4. ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

### 4.1. Compte administratif 2022

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A7.3.1</b>
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 064 460,90</b>		<b>Recettes issues de la TEOM</b>	<b>10 383 765,00</b>
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 157,09	7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	10 383 765,00
60612.1	ELECTRICITE	10 090,88			
60623	ALIMENTATION NON STOCKEE	294,60			
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	140 898,00			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 223,20			
611.35	EXPLOITATION DECHETTERIES	962 493,99			
611.46	COLLECTES APPORTS VOLONTAIRES	110 000,00			
611.48	NETTOYAGE DE CONTENEURS	26 080,80			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 149,39			
6135.207	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	4 900,47			
61521	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR TERRAINS	18,48			
615232	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR RESEAUX	765,00			
61551	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	277 370,04			
61558.10	ENTRETIEN SEPARATEURS DECHETTERIES ICPE	5 728,32			
61558.46	ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BIENS MOBILIERES	8 534,12			
6156	MAINTENANCE	5 354,61			
6156.102	VERIFICATION ET REMISE EN ETAT DES EXTINGUEURS	9,60			
6156.106	AUTRES MAINTENANCES	7 027,27			
6161.11	PRIMES D'ASSURANCES - PATRIMOINE	180,30			
6161.12	PRIMES D'ASSURANCES - VEHICULES	31 905,12			
6168	PRIMES D'ASSURANCES - RESPONSABILITE CIVILE	23 958,71			
617	ETUDES ET RECHERCHES	7 395,79			
6188	DIVERS	16 948,58			
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	608,08			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	37 500,00			
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	15 116,28			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 939,60			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	53,00			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	58,72			
62875.1	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL - ENTRETIEN VEHICULES	933,00			
62875.2	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL - CARBURANT	75 727,86			
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	278 040,00			
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	-			

<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>4 535 396,87</b>		<b>Dotations et participations reçues</b>	<b>-</b>
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	17 182,61			
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	10 778,29			
6336.1	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE	20 519,46			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	1 542 382,60			
64112.1	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE - PERSONNEL TITULAIRE	15 290,00			
64112.2	SUPPLEMENT FAMILIAL - PERSONNEL TITULAIRE	18 992,29			
64114	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION	6 600,00			
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	248 508,43			
64118.1	HEURES SUPPLEMENTAIRES - PERSONNEL TITULAIRE	39 396,22			
64118.3	PRIME FIN D'ANNEE - PERSONNEL TITULAIRE	110 070,40			
64131.100	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	493 889,52			
64131.110	SUPPLEMENT FAMILIAL - PERSONNEL NON TITULAIRE	5 897,70			
64131.120	INDEMNITES - PERSONNEL NON TITULAIRE	128 204,89	74718	PARTICIPATION DE L'ETAT	-
64131.130	HEURES SUPPLEMENTAIRES - PERSONNEL non TITULAIRE	26 524,83	70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	37 676,00
64134	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE D'INFLATION	3 199,99	70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	37 676,00
64138	AUTRES INDEMNITES ET AVANTAGES EN NATURES	5 975,24			
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	429 613,47			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	514 454,50			
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	27 017,17			
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	5 298,72			
6475.1	REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX	782,74			
6488	AUTRES CHARGES	153,00			
6217	QP FRAIS ADMINISTRATION GENERALE	864 664,80			
<b>014</b>	<b>Atténuation de produit</b>	<b>-</b>	<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>2 629,20</b>
			6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	2 629,20
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 295 769,55</b>	<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 858 367,67</b>
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	5 289 000,00			
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	6 769,55	7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 858 367,67
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>29 655,98</b>	<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	29 655,98			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>700,00</b>
673	TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		775	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	700,00
			7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>11 925 283,30</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>12 283 137,87</b>
<b>042</b>	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	<b>542 236,86</b>	<b>042</b>	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	<b>-</b>
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	542 236,86	777	QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>-</b>			
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>542 236,86</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>-</b>
	<b>SOUS-TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 467 520,16</b>		<b>SOUS-TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 283 137,87</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 467 520,16</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 283 137,87</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A7.3.1</b>
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	

(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant
	<b>Subventions d'investissement versées</b>	-		<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>680 282,51</b>
			1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES D'ETAT	
			1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE REGION	
	<b>Remboursement d'emprunt et dettes assimilées</b>	<b>286 141,63</b>		<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>	-
1641	EMPRUNTS EN EUROS	286 141,63	1641	EMPRUNTS EN EUROS	680 282,51
	<b>Acquisition d'immobilisations</b>	<b>1 080 530,25</b>		<b>Dotations et Subventions reçues</b>	<b>144 152,51</b>
2031	FRAIS D'ETUDES	30 420,00			
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	2 380,62			
2135	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENT DE CONSTRUCTION	34 786,72			
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	32 442,00	10222	F.C.T.V.A.	144 152,51
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - AUTRES	514 859,09			
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	147 302,18			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	318 339,64			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 366 671,88</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>824 435,02</b>

<b>040</b>	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	-	<b>040</b>	<b>Opé. d'ordre de transfert entre section</b>	<b>542 236,86</b>
			28041412	AMORTISSEMENT - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 000,37
			28135	AMORTISSEMENT - INSTALLATIONS GÉNÉRALES	62 694,93
			28151	AMORTISSEMENT - RÉSEAUX DE VOIRIE	1 890,05
			281571	AMORTISSEMENT - MATÉRIEL ROULANT	10 500,00
			28158	AMORTISSEMENT - INSTALLATIONS ET OUTILLAGE TECHNIQUE	7 438,19
			28182	AMORTISSEMENT - MATÉRIEL DE TRANSPORT	190 219,45
			28183	AMORTISSEMENT - MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 608,98
			28184	AMORTISSEMENT - MOBILIER	1 444,70
			28188	AMORTISSEMENT - AUTRES	262 440,19
			<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	-
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	-		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>542 236,86</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 366 671,88</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 366 671,88</b>

#### 4.2. La redevance spéciale

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a instauré la redevance spéciale depuis le 1er janvier 2017, pour les producteurs de déchets non ménagers, fixant par délibération un montant applicable de 22€/m<sup>3</sup>/semaine, pour toute production supérieure à 10 m<sup>3</sup>/semaine.

Cette redevance est payée par tout professionnel concerné, présent sur le territoire de la collectivité et dont les déchets sont collectés et traités dans le cadre du service public sans sujétion particulière.

Elle incite les gros producteurs à réduire leurs déchets et permet de financer le service offert par la collectivité aux professionnels et aux administrations, évitant ainsi que soit transféré à la charge des ménages, le coût de l'élimination desdits déchets

En 2022, 5 administrations (lycée Technique Condorcet, lycée Colard Noël, lycée des Métiers d'Art, lycée Pierre de la Ramée et lycée Henri Martin) ont été redevables pour un montant total de 62 848,50 €.